

Exemple pour un Prêt BFM Liberté<sup>(1)</sup> de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, soit un TAE<sup>(1)</sup> fixe de 0,50 %. Mensualités de 167,12 € (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative). Montant total dû : 2 005,44 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>(2)</sup>, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative : 7,20 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67 %, non inclus dans le TAE<sup>(1)</sup> du prêt. Taux en vigueur du 01/03/2021 au 30/04/2021 inclus. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.



AGENTS DU SECTEUR PUBLIC,  
**CONCRÉTISEZ  
VOS PROJETS.**

PRÊT BFM LIBERTÉ<sup>(1)</sup>

**0,50%**  
TAE<sup>(1)</sup> fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois  
à partir de 1 500 € hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative.

Taux en vigueur du 01/03/2021 au 30/04/2021.



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

# En 2021, osez réaliser vos projets !

PRÊT  
BFM LIBERTÉ<sup>(1)</sup>

0,50 % TAEG  
FIXE

Pour une durée de 6 à 12 mois à partir  
de 1 500 € hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative.  
Taux en vigueur du 01/03/2021 au 30/04/2021.



Flashez ici,  
pour faire  
votre simulation



## LES AVANTAGES

- Pas de frais de dossier
- Aucun apport personnel
- Libre utilisation des fonds
- Assurance emprunteur<sup>(2)</sup>
- Différé d'amortissement<sup>(3)</sup>
- Adaptabilité des mensualités<sup>(4)</sup>

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

(4) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 980 980

Du lundi au vendredi de 9h à 20h  
et le samedi de 9h à 14h

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](http://BFM.FR) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

